

Plaidoyer

Droits à un habitat digne et un accompagnement adapté

Positionnement

- **L'accès inconditionnel et continu à un hébergement de qualité pour tous**, en l'absence d'autres solutions.
- **Agir pour le logement d'abord**: l'accès à des logements abordables pour les publics à faibles ressources et les moyens de s'y maintenir.
- **Défendre le triptyque**: production logements sociaux et très sociaux, accès aux droits des publics et accompagnement social adapté aux besoins, tout au long de la vie.

Messages de plaidoyer

- **Affirmer et rendre effectif l'accès inconditionnel et continu à un hébergement de qualité**, (en l'absence d'accès direct à un logement) via une loi de programmation pluriannuelle.
- **Relancer la production de logements sociaux et très sociaux** et renforcer les dispositifs pour l'accès au logement des personnes sans abri et hébergées, en lien avec les instances régionales et départementales (Comité régional de l'habitat et de l'hébergement - CRHH...)
- **Défendre une politique volontariste pour l'accès aux droits des plus précaires**, notamment pour le droit à l'hébergement et au logement (DAHO - droit à l'hébergement opposable, DALO droit au logement opposable, régularisation des titres de séjour...)
- **Mieux financer l'accompagnement social vers et dans le logement** avec une articulation renforcée entre les différents dispositifs / financeurs (conseil départemental, Etat, ARS...) pour permettre un accompagnement renforcé et adapté dans le temps, en fonction des besoins, tout au long de la vie.
- **Garantir un cadre efficace de concertation territoriale** pour mettre en œuvre les politiques d'hébergement et de logement, en lien étroit avec les services de l'état, bailleurs sociaux, et les différents partenaires (ex: suivi des trajectoires 2022-2024).

Chiffres clés

- **20 005 places d'hébergement dans la Région Auvergne Rhône-Alpes en juin 2021**, dont 5520 places CHRS: risques de diminution du nombre de places dans le cadre de la trajectoire 2022-2024.
- **Le budget exécuté du BOP 177 régional représente, en 2021, 253M€** dont 77,5M€ pour les CHRS (31%), 113 M€ pour l'hébergement d'urgence (45%) et 44 M€ pour le logement adapté (17%).
- **227 895 demandes de logements sociaux** au 1er janvier 2022 (+5,8% par rapport à 2021).
- **Des attributions de logements sociaux en baisse** : 54 100 en 2021, contre 58 000 en 2017 (-7%).
- **9 179 recours DALO** déposés en 2021, moins d'un ménage sur trois reconnu prioritaire.

Personne ressource

Justine **LEHRMANN**
Coordinatrice régionale Veille sociale /
Hébergement / logement
justine.lehrmann@federationsolidarite.org
06 22 61 12 16